

Les pesticides

l'est. Chose certaine, le député qui a présenté la motion y consacre beaucoup de son temps, ce qui est tout à son honneur.

Selon moi, il s'agit de déterminer si oui ou non c'est en créant un groupe de travail national que l'on parviendra à informer la population et à obtenir son opinion.

Je voudrais intervenir en tant que député relativement nouveau dans cette enceinte, et ce faisant, m'attarder sur certaines opinions que je reçois de mes électeurs, au sujet des groupes de travail ou des études. En tant qu'universitaire, je n'hésiterai jamais à défendre la nécessité d'examiner avec attention les questions d'importance. Selon moi, il s'agit d'un projet extrêmement valable et dans bien des cas, il mérite qu'on y consacre du temps et de l'argent. Cependant, je pense également que la population fait preuve de beaucoup de cynisme à l'égard des groupes de travail. D'aucuns prétendent qu'il s'agit d'un autre groupe de travail ou d'une autre commission d'enquête qui n'a aucun objectif précis à l'esprit. Ce n'est absolument pas une critique à l'endroit du député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis. Je tente simplement de faire part du genre de craintes que la population exprime souvent. À cet égard, je dois remettre en question toute décision tendant à consacrer du temps et de l'argent à ce que bien des Canadiens considéreront simplement, j'en ai bien peur, comme un groupe de travail de plus. D'aucuns prétendent que nous, au Parlement, n'en finissons plus d'étudier les questions. Étant donné les études qui ont déjà été effectuées et le fait que bien des recommandations en découlant ont été mises en oeuvre, j'hésiterais à suivre cette voie, car je crois que les dépenses de temps et d'argent ne seraient pas justifiées.

Selon moi, le mécanisme en place, à savoir le comité consultatif sur la lutte contre les parasites, le système d'information et les dispositions prises pour obtenir constamment l'opinion de la population, permettra, au moins dans un avenir prévisible, de donner amplement l'occasion à la population de faire connaître son opinion et de lui garantir qu'on en tient compte.

En terminant, je tiens à féliciter le député de Davenport de sa motion. Je crois, tout comme lui, que la question sur laquelle il se penche est extrêmement importante et mérite l'attention de la Chambre et de la population, mais je me demande si oui ou non à ce stade-ci, un autre groupe de travail national s'impose pour réaliser l'objectif qu'il a à l'esprit.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'aborde cette question très importante que le député de Davenport (M. Caccia) a soulevée. Au Canada, le contrôle des pesticides et la lutte contre les parasites fait l'objet d'une collaboration entre les ministères fédéraux et, bien sûr, entre le gouvernement fédéral et les provinces. Au niveau fédéral, c'est Agriculture Canada qui prend les initiatives en ce sens en tant que ministère chargé d'administrer la Loi sur les produits antiparasitaires.

• (1740)

Agriculture Canada est épaulé par trois autres ministères fédéraux. Le ministère de la Santé et du Bien-être s'occupe des

questions sanitaires, telles que la présence de résidus de pesticide dans les aliments et l'exposition aux pesticides des consommateurs, des personnes employées à la fabrication et à la manutention des pesticides ainsi que du public. Le ministère des Pêches et Océans examine, quant à lui, les effets des pesticides sur le poisson et les habitats de la faune aquatique. En outre, tous les Canadiens se soucient des conséquences des pesticides sur l'environnement et la faune.

Les provinces sont chargées de réglementer la vente et l'utilisation des pesticides sur leur territoire. Agriculture Canada a pris de nombreuses initiatives, en collaboration avec les autres organismes fédéraux, en vue d'améliorer la réglementation fédérale et de rétablir la confiance du public à l'égard de la gestion de ces importants produits chimiques.

À Environnement Canada, des améliorations ont été apportées pour veiller à ce que le processus de réglementation et de prise de décisions soit valide et solide du point de vue de l'environnement. En outre, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a fait du problème des substances toxiques l'une de ses premières priorités et nous commençons à constater les résultats de cet effort.

Le 20 octobre 1986, à l'occasion du séminaire sur les affaires environnementales de l'Association pour l'assainissement de l'air, le ministre de l'Environnement a publié deux documents très importants. Le premier s'intitulait «L'intégral système de gestion des produits chimiques». C'était le fruit du travail d'un groupe formé de représentants de l'industrie chimique, des syndicats, des environnementalistes, des associations de consommateurs et des gouvernements fédéral et provinciaux. Le groupe a mis au point une stratégie de gestion pour les substances chimiques qui permettrait de réduire les risques pour la santé et l'environnement naturel sans compromettre la compétitivité de l'industrie chimique canadienne. Le deuxième document publié par le ministre est le rapport du comité consultatif sur les modifications à la Loi sur les contaminants de l'environnement qui recommande d'apporter des changements à cette loi.

Les travaux de ces deux groupes ont pris une importance accrue lorsque le ministre a annoncé, en 1985, que le gouvernement fédéral avait l'intention de proposer une loi détaillée et complète sur la protection de l'environnement qui serait surtout centrée sur les substances toxiques. Cette loi a également été annoncée dans le discours du trône.

Le document intitulé «L'intégral système de gestion des produits chimiques» établit les principes de base d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement qui insistera sur la prévention. L'avant-projet de loi sera présenté en décembre pour que le public puisse le consulter. Il sera ensuite déposé au Parlement, sans doute au cours du printemps prochain.

Environnement Canada a également des responsabilités qui dépassent le cadre strictement législatif de ses activités en ce qui concerne la gestion des produits chimiques. Il s'agit notamment de donner une perspective environnementale à l'homologation et à la réglementation des pesticides.